

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-4
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	5-7
COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS	7-8
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	8-10
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	11-12
COMMISSION DEPARTEMENTALE D TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES	12
CONDOLEANCES	12

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

FORMATIONS DES ÉDUCATEURS

INSCRIPTIONS

CFI U6/U9 Mineurs :

- les 23/10 & 22/12/2025
- Clôture le 09/10 (il reste des places)

OUVERTURE

CFI Seniors (au District) :

- les 18/11 & 16/12/2025
- Clôture le 04/11

CFI U14/U19 Mineurs (au District) :

- les 20/11 & 18/12/2025
- Clôture le 06/11

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-
ANTOINE, MATHIS, MICHÈLE,
NICOLAS, SARAH, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Service civique—Communication
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE : 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Citovenneté
Mathis FAUCHON : 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique
Maël LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 45
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



EKINSPO



Yvelines
Le Département



Vendredi 17 octobre 2025 à 19 h 15,
au District, Salle Alain MAILLET

Réunion de rentrée n°1
(pour les volontaires ayant signés leur contrat)

VOLONTAIRES + TUTEURS OBLIGATOIRE

AGENDA 2025 / 2026 OCTOBRE



LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26

06/10/25

Collège des Présidents de clubs

08/10/25

Stage début de saison - Arbitres du Football Diversifié

11/10/25

Formation des Délégués

3-4-5-11-12/10-25

FIA 2ème session (au DYF)

17/10/25

Réunion de Rentrée n°1 - Services civiques

Au programme de la matinée du samedi 4 octobre :

- Accueil/moment de convivialité
- Intervention de l'AEF 78 (**Paul MENDY**)
- Modifications des lois du jeu (**Karim BIOUS** et **Cyril LEROY**)
- Rappel des sanctions disciplinaires encourues par les clubs (**Guy BEAUBIAT**)
- Echanges sur les attentes et souhaits des acteurs – Travail sur 3 groupes - Restitution des échanges
- Partage d'expérience – (**Dominique GOMIS**)
- Intervention de la Commission d'Application du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (**Gérard DACHEUX**)
- Formations et obligations d'encadrement (**Sébastien THIERRY**)
- Clôture de l'action suivi d'un pot de l'amitié (**Pierre GUILLEBAUX**)



MATINÉE DU SAMEDI 4 OCTOBRE 2025 AU DYF

Rencontre Arbitres - Capitaines - Éducateurs des clubs SENIORS D1 et D2 du DYF

Une matinée riche en informations et en croissants pour nos acteurs de D1/D2 (Arbitres, Éducateurs et Capitaines), ce samedi 4 octobre 2025 au siège du District.



Merci aux commissaires du District et à l'Amicale des Éducateurs de Football pour cette réunion riche en échanges, partages d'expériences et rappels indispensables pour bien commencer la saison !



Le District des Yvelines de Football s'engage pour la promotion de la laïcité

Cet après-midi, le District des Yvelines de Football a réaffirmé son engagement fort en faveur des **valeurs républicaines** à travers une rencontre organisée **au club du Plaisir Football Olympique**.

Aux côtés de **Frédéric Rose, préfet des Yvelines**, et de **Joséphine Kollmannsberger, maire de Plaisir**, le président du District, Brice Parinet, a participé à une visite des installations du club suivie d'une table ronde consacrée à la laïcité.

Le président du club, Armel Maboungou, a profité de cette occasion pour présenter les **actions citoyennes** menées par le FO Plaisir en faveur de la jeunesse, parmi lesquelles l'engagement autour d'**Octobre Rose**, des initiatives solidaires et le travail éducatif quotidien. Le club est par ailleurs pleinement investi dans le **Programme Éducatif Fédéral** et détient le **Label FFF Crédit Agricole Jeunes Féminines Or**, une reconnaissance prestigieuse qui témoigne de son dynamisme et de son rôle de référence dans le développement du football féminin.

Le moment fort de cette visite fut très certainement le dialogue engagé avec les jeunes joueuses U15 du Plaisir FO autour de la laïcité et de l'action citoyenne. Celle-ci ont pu exprimer leur vision, leurs questionnements et leur expérience concrète autour de la pratique sportive et du respect des principes de neutralité et de vivre-ensemble.

Le District des Yvelines de Football, en lien avec les institutions de l'État et les collectivités locales, poursuit ainsi son travail de terrain pour sensibiliser les clubs, les éducateurs et les jeunes licenciés aux valeurs de la République.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis un an pour **prévenir les discriminations, renforcer la mixité** et rappeler que le football, au-delà d'un sport, est un formidable vecteur d'éducation et de cohésion sociale.

Le District, au travers de son dispositif des ambassadeurs de la laïcité, accompagnera les clubs pour faire la promotion de ce principe républicain.





BESOIN D'UNE PERSONNE ACTIVE ET IMPLIQUÉE DANS VOTRE CLUB ?

OPTEZ POUR UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE !



Le District des Yvelines de Football a un agrément collectif depuis 2022 permettant aux clubs Yvelinois de profiter d'un ou plusieurs volontaire.s en services civique.

Pour la saison 2025 / 2026, **60 places sont disponibles.**

Un contrat de 8 mois en 24 ou 35h par semaine sur l'une des 5 missions suivantes :

- « Sensibilisation contre les incivilités et la violence sportive dans le football Yvelinois »
- « Développer l'accompagnement scolaire en complément de la pratique sportive »
- « Promotion de la Mixité dans le football et développement du football Féminin »
- « Sensibiliser sur le volet social, éducatif et citoyen du football (Programme Éducatif Fédéral) »
- « Développement de l'accessibilité de la pratique du football aux personnes en situation de handicap »

Les documents nécessaires à l'inscription ont été envoyés sur les boîtes mails officielles des clubs.

Pour plus d'informations contactez-nous :

- Par mail : administration@dyf78.fff.fr
- Par téléphone :
 - Mael : 01.80.92.80.23
 - Clémentine : 01.80.92.80.26



Une mission pour chacun au service de tous

ON

RECRUTE !



Le District des Yvelines de Football propose 2 missions en Service Civique

- 1 poste sur le PEF (**Programme Éducatif Fédéral**)
 - 1 poste sur le Développement du **Football Féminin**
-
- 8 mois à partir du 22 octobre 2025 - 24h/Semaine
 - Le/la candidate doit être titulaire du Permis B et être véhiculé(e)

Contactez-nous vite via :

ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 6 octobre 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), R. , PANARIELLO, MME
N. OLLIVIER, MME RUPERT, P. GUILLEBAUX (CD)

Excusé : L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

548862 ANDRESY FC (D3-B)

U16

527993 ETANG ST NOM (D3-B)

U14

549943 BOUGIVAL FOOT (N3-H)

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

54777502 FEUCHEROLLES USA 2

CDM

53449984 JUZIERS F.C. 5

VETERANS

54722443 VIROFLAY U.S.M. 2

FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS F

54646847 ELANCOURT OSC 1

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

N3-F DU 01/10/2025
53443436 CHATOU AS 23

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

N3-H DU 03/10/2025
53443602 BOUGIVAL FOOT 23

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

VETERANS

D3-A DU 19/10/2025
53448611 GARGENVILLE STADE 1 / HOUILLES AC 1
Demande de GARGENVILLE STADE d'avancer la rencontre au 12/10/2025.
La Commission est en attente de l'accord de HOUILLES AC avant vendredi 10/10 à 12H.

U18

D2-A DU 05/10/2025
53433892 MONTESSON US 2 / MAISONS LAFFITTE FC 1
Demande de MONTESSON US de reporter la rencontre au mercredi 8/10 à 19H sur les installations de MAISONS LAFFITTE.
Accord de MAISONS LAFFITTE
La Commission donne son accord.

U15

D3-A DU 01/11/2025
53441797 VINSKY FCM 1 / ECQUEVILLY EFC 1
Demande de VINSKY FCM d'avancer la rencontre au 25/10/2025, suite à la fermeture des installations
La Commission est en attente de l'accord de ECQUEVILLY EFC.
CY DU 18/10/2025

54948960 RAMBOUILLET YV. 1 / BOUGIVAL FOOT 1
Demande de RAMBOUILLET YV. FC de jouer la rencontre à 11H00, l'éducateur n'étant pas disponible après.
La Commission est en attente de l'accord de BOUGIVAL.

U14

N3-C DU 11/10/2025
54787801 VERNOUILLET FC 1 / MESNIL LE ROI AS 1
Demande de VERNOUILLET FC de jouer la rencontre à 14H30, l'éducateur n'étant pas disponible avant
La Commission est en attente de l'accord de MESNIL LE ROI, avant Vendredi 10/10 à 12H.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

528461 MESNIL LE ROI AS
Demande de changements d'horaires pour permettre un meilleur enchaînement des rencontres :
- Séniors D5-B à 15H30
- Séniors D4-B à 15H30
La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

MATCHES REMIS

A JOUER LE 25/10/2025

U15

D3-B
53441882 PORCHEVILLE FC 2 / CELLOIS CS 1

A JOUER LE 26/10/2025

VETERANS

D2-A
53448336 MONTESSON U.S. 31 / CHAMBOURCY ASM 32

A JOUER LE 02/11/2025

CDM

D1-A
53449983 VELIZY FRANCO PORT. 6 / VOISINS F.C. 5

CY U18

54918207 VOISINS F.C. 21 / VILLENNES ORGEVAL 21
54918206 SARTROUVILLE ES 21 / MAGNY 78 F.C. 21
54918203 PLAISIROIS F.O. 21 / BAILLY NOISY SFC 22
54918202 TRAPPES ES 22 / AUBERGENVILLE F.C 21
54918200 CARRIERES GRESILLONS 21 / VALLEE 78 F.C. 21
54918198 VERSAILLES JUSSIEU 21 / LIMAY ALJ 21
54918197 MONTFORT FC 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21
54918196 ST ARNOULT U.S. 21 / MONTESSON U.S. 21
54918193 JOUY EN JOSAS U.S. 21 / CHATOU AS 21

54918189 ELANCOURT O.S.C. 21 / MONTESSON U.S. 22
 54918188 PECQ US LE 21 / MAISONS-LAFFITTE F.C 21
 54918184 MAUREPAS AS 21 / VIROFLAY U.S.M. 21
 54918181 CELLOIS CS 22 / ST GERMAIN EN LAYE 21
 54918180 CS ROSNY FOOTBALL 21 / PORCHEVILLE FC 21

A JOUER LE 16/11/2025

SENIORS

D2-B
 53436801 MONTESSON U.S. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1

A JOUER LE 22/11/2025

SENIORS

D2-A
 53434505 MONTESSON U.S. 1 / MAISONS-LAFFITTE F.C 1

A JOUER LE 20/12/2025

U14

D1-A
 53434859 CONFLANS FC 21 / POISSY FC 21

A JOUER LE 21/12/2025

SENIORS

D5-B
 54777501 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / ENT. MAULE-MEZIERES 2

COURRIERS

564690 POISSY FC

La Commission vous informe, suite à des modifications/ajouts au sein des poules de vétérans D4, votre équipe a été changée de poule. Malheureusement, quand il y a de telles modifications, les calendriers sont modifiés et il est compliqué pour la Commission de garder la même alternance sur les clubs modifiés (elle ne peut faire une refonte générale de la poule car cela impliquerait des changements pour tous les clubs concernés). Elle a regardé si des solutions existaient (en prenant la place de l'exempt en D4 ou si un forfait général était intervenu en D5), malheureusement ce n'est pas le cas, par conséquent, la Commission ne peut modifier vos alternances.

Si jamais vous rencontrez des problématiques sur l'accueil des rencontres, n'hésitez pas à la contacter pour des modifications horaires, ou autres.

544913 MANTOIS 78 FC

Demande du club pour inscrire une équipe + 45 ANS.

La Commission prend note.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D3-B DU 28/09/2025
53437424 FCFF 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

Pris note du rapport de RAMBOUILLET.

La Commission sanctionne l'équipe de FCFF d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D5-C DU 05/10/2025
54725468 PECQ US LE 2 / VILLEPREUX F.C. 1

Pris note du rapport de Le Pecq.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D5-D DU 28/09/2025
54726005 COIGNIERES F.C. 1 / ST ARNOULT U.S. 1

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de COIGNIERES d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CY DU 14/09/2025
54447633 ISSOU AS 1 / MUREAUX O.F.C. 2

Pris note du rapport d'ISSOU.

La Commission rappelle que tout courrier doit être émis depuis l'adresse mail officielle du club.

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de Les Mureaux d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CDM

D1-A DU 28/09/2025
53450036 VOISINS F.C. 5 / ST CYR LUSO 6
 Pris note des différents courriers de ST Cyr Luso.
 La Commission annule l'avertissement et l'amende de 30 € parus dans le journal 1858.

D1-A DU 21/09/2025
53450033 E. S. GUYANCOURT F. 5 / ST CYR LUSO 6
 Pris note des différents courriers et appels de ST Cyr Luso.
 La Commission décide de ne pas sanctionner.

U17

D1-U 05/10/2025
53433980 CARRIERES GRESILLONS 1 / SARTROUVILLE ES 1
 Pris note du rapport du délégué officiel. Aucune tablette n'a été présentée.
 La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES GRESILLONS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U16

D2-A DU 28/09/2025
53440585 CARRIERES S/S US 21 / CARRIERES GRESILLONS 2
 Pris note du rapport de CARRIERES GRESILLONS.
 Aucune tablette n'a été fournie par le club recevant
 La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES SUR SEINE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D3-A DU 21/09/2025
53440901 A.S. BUCHELOISE 21 / AUBERGENVILLE F.C 21
 Pris note du rapport de BUCHELOISE.
 Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de AUBERGENVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U15

D1-A DU 20/09/2025
53434291 PLAISIROIS F.O. 2 / CONFLANS F.C. 1
 Après rappel et non réception des rapports demandés, la Commission sanctionne les deux équipes de d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D3-A DU 20/09/2025
53441745 ANDRESY F.C. 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1
 Pris note du rapport d'ANDRESY.
 La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D1-A DU 04/10/2025
53434599 CONFLANS F.C. 21 / PLAISIROIS F.O. 22
 Pris note du rapport du délégué officiel.
 La Commission décide de ne pas sanctionner.

N2-C DU 27/09/2025

53442386 VERSAILLES JUSSIEU 22 / VIROFLAY U.S.M. 21

Pris note du rapport de VIROFLAY.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

N2-C DU 20/09/2025

53442384 BUC FOOT AO 21 / VERSAILLES JUSSIEU 22

Après rappel et non réception du rapport demandé, La Commission sanctionne l'équipe de VERSAILLES JUSSIEU d'un avertissement et d'une amende de 30€.

N3-A DU 27/09/2025

53443034 GARGENVILLE STADE 21 / PORCHEVILLE FC 21

Pris note du rapport de GARGENVILLE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS

U16

D3-A DU 21/09/2025

53440903 GARGENVILLE STADE 21 / HARDRICOURT US 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

U15

D1-A DU 27/09/2025

53434302 POISSY FC 1 / LIMAY ALJ 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-C DU 20/09/2025

53442012 VERSAILLES JUSSIEU 1 / TRAPPES ES 3

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

N3-E DU 04/10/2025

53443416 NEAUPHLE-PONT. 21 / FCRH LA VESGRE GAMBA 23

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 02/10/2025

Présents: MM.FEREY Rémi (Président), LAUBY Henri-Claude (secrétaire),
MM. CORNUAULT Jean-Claude, DUPONT Jean-François (CD), GUICHETEAU Didier.

Excusés: MM. DELESCHAUX Alain, DRAY Paul (Vice-président), HOUZE Michel, MOLLER Didier.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL DE LA COMMISSION

*La Commission attire l'attention des signataires (capitaines, Dirigeant-Responsables, arbitres) des feuilles de match :
Leurs signatures d'avant match attestent de l'exactitude des informations contenues sur ces feuilles de match, notamment le rôle des joueurs inscrits comme remplaçants.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D4A du 28/09/2025

53437691 EPONE USBS 2 / OLYMPIQUE MANTES FC 1

Match non joué, filets de but saccagés durant la nuit.

La Commission demande à EPONE USBS de fournir le récépissé de dépôt de plainte pour sa réunion du 09/10/2025 à 12h00.

Nota : Rémi FEREY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé à l'ouverture du dossier

D4B du 28/09/2025

54729753 CONFLANS FC 3 / BOUGAINVILLEES Afdom 1

Réclamation de BOUGAINVILLEES Afdom 1 au motif que des joueurs de CONFLANS FC 3 pourraient ne pas être qualifiés au regard du délai de qualification tel que défini à l'article 89.1 des Règlements Généraux.

Au regard de l'article 30 .1 du Règlement Sportif du DYF, les contestations portant sur la qualification des joueurs doivent être nominatives.

**En conséquence,
La Commission dit réclamation irrecevable**

Débit : 43,50€ à BOUGAINVILLEES AFDOM

Motif : droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

VETERANS

D1 du 28/09/2025

53435441 EPONE USBS 31 / CROISSY US 31

Match non joué, filets de but saccagés durant la nuit.

La Commission demande à EPONE USBS de fournir le récépissé de dépôt de plainte pour sa réunion du 09/10/2025 à 12h00.

U17

D1 du 28/09/2025

53443004 RAMBOUILLET YVELINES FC 1 / CARRIERES S/S US 1

Contestation de CARRIERES S/SEINE US 1 au motif que RAMBOUILLET YVELINES FC 1 aurait changé 2 fois d'arbitre-assistant en seconde période.

La Commission demande un rapport circonstancié sur les conditions d'exercice de la fonction d'arbitre-assistant, par les clubs de RAMBOUILLET YVELINES FC et CARRIERES S/SEINE US à :

-M. l'Arbitre DYF

-Mme NIVET Séverine Dirigeant-Responsable de RAMBOUILLET YVELINES FC

-M. FOFANA Aboubakar Dirigeant-Responsable de CARRIERES S/SEINE

U16

D2B du 28/09/2025

53440817 TRAPPES ES 22 / MAGNY 78 FC 21

Réclamation de MAGNY 78FC 21, portant sur la participation du joueur LAJNEF Nassir qui aurait joué le dernier match en équipe supérieure R3.

La Commission transmet à TRAPPES ES 22 pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 09/10/2025 à 12h00.

D3B du 28/09/2025

54801848 MONTIGNY LE Bx AS 21 / ESSARTS le ROI Aqs 21

Réclamation de MONTIGNY LE Bx AS 21 au motif que LES ESSARTS le ROI AS 21 aurait fait participer plus de joueurs mutés que ne l'autorise le Règlement.

La Commission transmet aux ESSARTS le ROI Aqs pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 09/10/2025 à 12h00.

U14

D3A du 27/09/2025

53443034 GARGENVILLE Stade 21 / PORCHEVILLE FC 21

Réserves de PORCHEVILLE FC 21 portant sur la qualification de l'ensemble des joueurs de GARGENVILLE Stade 21.

Au regard de l'article 30 points 1, 4 et 5 du Règlement Sportif du DYF, les contestations portant sur la qualification des joueurs doivent être nominatives, motivées et mentionner le grief précis opposé à l'adversaire.

Les réserves doivent être signées par le Dirigeant-responsable, identifié comme tel.

En conséquence,
La Commission dit réserves irrecevables

Débit : 43,50€ à GARGENVILLE STADE

Motif : droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 20€ à PORCHEVILLE FC

Motif : manque Dirigeant Responsable (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Un arbitre-assistant ne peut pas exercer cette fonction

Amende : 20€ à GARGENVILLE Stade

Motif : manque Dirigeant Responsable (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D2B du 21/09/2025

53436851 MONTIGNY LE BX AS 1 / MUREAUX OFC 3

Demande d'évocation de MONTIGNY le Bx AS 1 portant sur la participation du joueur SIDIBE Bilhal, licence 2544570331 des MUREAUX OFC 3, susceptible d'être suspendu.
Sans réponse des MUREAUX OFC.

Retenant que le joueur **SIDIBE Bilhal, licence 2544570331 des MUREAUX OFC 3**, a été suspendu 1 match ferme à partir du 09/06/2025 par la Commission Régionale de Discipline, lors de sa séance du 04/06/2025 pour 2^{ème} récidive d'avertissement.

Retenant que le joueur n'avait pas purgé son match de suspension avec son ancien club avant sa mutation.
Constatant qu'entre le 09/06/2025 et le 21/09/2025, l'équipe MUREAUX OFC 3 n'a pas disputé de match.

Constatant que le joueur **SIDIBE Bilhal, licence 2544570331 des MUREAUX OFC 3** a participé à la rencontre en rubrique, alors qu'il était toujours en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux.

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :
Evocation recevable et fondée.

En conséquence :

Match 53436851 du 21/09/2025 MONTIGNY le Bx AS 1 / MUREAUX OFC 3

Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à MUREAUX OFC 3, pour en attribuer le gain à MONTIGNY le Bx AS 1 (3 points, 1 but)

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux :
Le joueur SIDIBE Bilhal, licence 2544570331 des MUREAUX OFC est suspendu 1 match ferme à partir du 06/10/2025.

Débit : 43,50€ à MUREAUX OFC

Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende: 80€ à MUREAUX OFC

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D5D du 21/09/2025

54725998 FONTENAY LE FLEURY FC 2 / BAILLY NOISY Sfc 3

Réclamation de BAILLY NOISY Sfc 3 portant sur la qualification du joueur YOW SANG William, licence 2544595624 de FONTENAY LE FLEURY FC 2 revêtu de la mention « incomplète. »

Réponse de FONTENAY LE FLEURY FC, remerciements.

Après vérification,

La licence du joueur YOW SANG William, licence 2544595624 de FONTENAY LE FLEURY FC 2 a été enregistrée le 16/09/2025, respectant ainsi le délai de qualification tel que défini à l'article 89.1 des Règlements Généraux :

« un joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence ».

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable mais non fondée.

Débit : 43,50€ à BAILLY NOISY Sfc

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U16

D1A du 21/09/2025

53434078 MAISONS LAFFITTE FC 21 / HOUDANAISE REGION FC 22

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC 21 portant sur la qualification du joueur DIAKITE Idriss licence 2548119253 de HOUDANAISE REGION 22 portant la mention « non valide ».

Réponse d'HOUDANAISE REGION, remerciements.

Après vérification,

La licence du joueur DIAKITE Idriss licence 2548119253 de HOUDANAISE REGION 22 a été enregistrée le 16/09/2025, respectant ainsi le délai de qualification tel que défini à l'article 89.1 des Règlements Généraux :

« un joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence ».

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable mais non fondée.

Débit : 43,50€ à MAISONS LAFFITTE FC

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 6 octobre 2025

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Didier PELLETIER, Jean-Eric INACIO, Melvin GOMES, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, MMES Monique ELISABETH, Laetitia GRIVOT,

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Michel LOUVEL, Julien RODRIGUES LOPES, Mme Yvane JONNAIS,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

BILAN RENTRÉES DU FOOT

Merci de remplir le questionnaire associé au dispositif Rentrées du Foot, afin d'en faire le bilan.

Pour y répondre : [cliquez ici](#)

ENGAGEMENTS CRITÉRIUMS

Les engagements pour les Critériums Départementaux sont désormais clos. Pour consulter la liste des inscrits : [cliquez ici](#).

Attention, nous vous demandons de bien vouloir vérifier vos engagements, sachant que pour le Festival Foot U13, toutes vos équipes engagées en Critériums, sont inscrites automatiquement sur le Festival.

Concernant les Challenges U10/U11, la Commission reviendra vers vous prochainement.

Passé le mercredi 8 octobre, la Commission prendra acte des engagements tels quels.

PLATEAUX U7-U9 PLATEAUX CLASSIQUES U6-U7

VILLENNES ORGEVAL FC

Demande du club pour intégrer des équipes sur les plateaux.

Compte tenu qu'il n'y a plus de plateau en cours, la Commission vous invite à bien inscrire vos équipes sur la prochaine phase (les inscriptions ouvriront dans la semaine pour les plateaux de novembre/décembre).

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Les plateaux du 11/10 sont disponibles en [cliquant ici](#).

MESNIL ST DENIS AS / VILLENNES ORG. FC / GUYANCOURT ES

Demande des clubs pour intégrer des équipes sur les plateaux.

Compte tenu de la demande tardive, la Commission vous invite à bien inscrire vos équipes sur la prochaine phase (les inscriptions ouvriront dans la semaine pour les plateaux de novembre/décembre).

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Tous les plateaux de la phase 1 sont disponibles sur notre site internet à la rubrique Foot Animation & Loisir (sur le site ou dans vos footclubs).

CATEGORIE U10-U11 CHALLENGE AUTOMNE

Pour consulter les prochaines journées du Challenge d'Automne : [Cliquez ici](#)

Précision organisation

Suite à plusieurs remontées de clubs, la Commission apporte les précisions suivantes quant aux modalités d'organisation des journées de Challenges d'Automne.

La jonglerie n'est pas à faire obligatoirement en amont du plateau. La fiche d'épreuve type préconise que cela soit fait à l'entraînement, mais si vous souhaitez la mettre en place avec l'accord de tous les clubs, rien ne vous en empêche.
De plus concernant les formats de pratique :

- ✓ Format à 4 équipes / 4 clubs (ou 3 équipes / 3 clubs) : Toutes les équipes jouent les unes contre les autres
- ✓ Format à 4 équipes / 3 clubs : Les équipes du même club ne se rencontrent pas (2 matches au total)
- ✓ Format à 4 équipes / 2 clubs : Les équipes du même club ne se rencontrent pas (2 matches au total)

CRITERIUM ESPOIRS U10 & U11

Pour consulter tous les plateaux de la 1ère phase : [Cliquez ici](#)

SARTROUVILLE ES

Demande du club pour changer son éducateur référent en U11.
La Commission, après vérifications, valide ce changement.

CATEGORIE U12-U13 CHALLENGE AUTOMNE

Pour consulter les prochaines journées du Challenge d'Automne : [Cliquez ici](#)

Précision organisation

Suite à plusieurs remontées de clubs, la Commission apporte les précisions suivantes quant aux modalités d'organisation des journées de Challenges d'Automne.

La jonglerie n'est pas à faire obligatoirement en amont du plateau. La fiche d'épreuve type préconise que cela soit fait à l'entraînement, mais si vous souhaitez la mettre en place avec l'accord de tous les clubs, rien ne vous en empêche.

De plus concernant les formats de pratique :

- ✓ Format à 4 équipes / 4 clubs (ou 3 équipes / 3 clubs) : Toutes les équipes jouent les unes contre les autres
- ✓ Format à 4 équipes / 3 clubs : Les équipes du même club ne se rencontrent pas (2 matches au total)
- ✓ Format à 4 équipes / 2 clubs : Les équipes du même club ne se rencontrent pas (2 matches au total)

ABLIS FC SUD du 04/10/25

Le club de MAUREPAS AS nous informe s'être déplacé pour rien à 16h00 mais que le plateau s'était joué à 14h00.

La Commission demande des explications au club d'ABLIS FC SUD avant lundi 13 octobre 2025 à 12 heures .

CRITERIUM ESPOIRS U12 & U13

Pour consulter tous les plateaux de la 1ère phase : [Cliquez ici](#)

U13 du 11/10/25 : HOUILLES AC

Pour des raisons d'alternance, le club ne peut accueillir ce plateau. CARRIÈRES GRÉSILLONS AS & LIMAY ALJ se proposent de le recevoir.

La Commission décide que le plateau sera joué à CARRIÈRES GRÉSILLONS AS à 16h00. Merci d'en informer tous les clubs.

SARTROUVILLE ES

Demande du club pour changer son éducateur référent en U13.

La Commission, après vérifications, valide ce changement.

SARTROUVILLE ES du 20/09

La Commission prend note de l'observation envoyée par le responsable suite au plateau U13 du 20/09.

La Commission demande aux clubs d'YVELINES US & TRIEL AC un retour pour le lundi 13 octobre, 12h00 au plus tard.

**Infractions encadrement
(Encadrant renseigné non suffisamment diplômé)**

U12

▣ LIMAY ALJ : 1ère infraction (20/09)

U13

▣ BONNIERES FRENEUSE FC : 1ère infraction (20/09)

▣ LIMAY ALJ : 1ère infraction (27/09)

▣ SARTROUVILLE ES : 1ère infraction (27/09)

▣ FOURQUEUX AS : 2infractions les 20 & 27/09

La Commission demande aux clubs des explications pour le lundi 13 octobre, 12h00 au plus tard.

FORFAIT NON AVISE CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

**Amende : 13€
(Annexe 2 RS DYF)**

U13

ELANCOURT OSC (plateaux du 20/09 à EPONE USBS)

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

**Rappel avant amende
Plateaux du 27/09**

92592709 GARGENVILLE STADE
92592713 HOUDANAISE REGION FC
92592726 TRAPPES ES

FEUILLES PLATEAUX INCOMPLETES

U9 CLASSIQUES

**Plateaux du 27/09/25
Amende : 8€**

Manque signatures

92592703 à MARLY LE ROI US : HOUILLES AC
92592704 à VOISINS FC : ESSARTS LE ROI AGS
92592705 à AUBERGENVILLE : AUBERGENVILLE FC & ECQUEVILLY EFC
92592706 à FOURQUEUX AS : VERNEUIL US
92592707 au CHESNAY : CELLOIS CS & LE CHESNAY 78 FC
92592715 aux MUREAUX OFC : BEYNES & CLAYES SS BOIS
92592716 à MONTIGNY LE BX AS : VILLIERS LE MAHEU AS
92592717 à MAUREPAS AS : MAUREPAS AS
92592723 à BOUGIVAL FOOT : BOUGIVAL FOOT

Manque Nombre de joueurs présents

92592725 à MAGNY : JOUY EN JOSAS AS

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

**Rappel avant amende
Plateaux du 27/09**

▣ Fiche récapitulative (U8 & U9)

2005 : VILLENNES ORGEVAL FC (MANTOIS 78 FC, BONNIÈRES FRENEUSE FC)
2003: PLAISIROIS FO (MONTIGNY BX AS, VÉLIZY ASC)

▣ Fiche récapitulative (U8)

LIMAY ALJ
CARRIÈRES MANQUE U8
GUYANCOURT MANQUE U8

▣ Fiche récapitulative (U9)

VERSAILLES MANQUE U9
FONTENAY MANQUE U9

Fiche équipe
 ACHÈRES FC
 CONFLANS FC
 MUREAUX OFC
 LIMAY ALJ
 MANTOIS 78 FC
 RÉGION HOUDANAISE FC
 PLAISIROIS FO
 TRAPPES ETOILE SPORTIVE

CRITERIUM ESPOIRS U10-U11

Rappel avant amende
 Plateaux du 27/09

U10

GUYANCOURT / ST GERMAIN / PECQ US / VERNEUIL ENTENTE

CONFLANS FC / CROISSY US / ELANCOURT OSC / BOUGIVAL

LIMAY ALJ / FOURQUEUX / HOUILLES AC / MAGNY FC

HOUILLES SO / MARLY LE ROI / MAISONS LAFFITTE/
 HOUDANAISE REGION

CHANTELOUP / CELLOIS / BAILLY NOISY / CHATOU

U11

BAILLY NOISY / TRIEL / BOIS D'ARCY / CELLOIS

HOUDANAISE REGION / CHANTELOUP / CHATOU / HOUILLES SO

CHALLENGE AUTOMNE U12-U13

Rappel avant amende
 Plateaux du 20/09

2 : ANDRESY FC
 15 : CHANTELOUP US
 16 : MESNIL LE ROI AS
 17 : BREVAL LONGNES FC
 22 : CONFLANS RACING
 40 : MEZIERES AJSL
 48 : VINSKY FCM

Rappel avant amende
 Plateaux du 27/09

1 : BOUAFLE FLINS ES
 9 : COIGNIERES FC
 12 : CONFLANS FC
 15 : VAUXOISE ES
 17 : PERRAY FOOT ES
 19 : VELIZY ASC
 22 : ACHÈRES FC
 23 : MAULOISE US
 24 : CONFLANS RACING
 25 : ECQUEVILLY EFC
 30 : ELANCOURT OSC
 31 : CERNAY BONNELLES AS
 46 : FEUCHEROLLES USA
 49 : MAURECOURT FC

CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités
 du règlement

Rencontres du 20/09/2025

U12

POISSY FC / GUYANCOURT ES / RAMBOUILLET FC / VELISY ASC
 CONFLANS FC / NEAUPHLE PONT RC 78 / MESNIL ST DENIS AS /
 VOISIN S FC
 GARGENVILLE STADE / CHAMBOURCY ASM / CHANTELOUP US /
 FONTENAY LE FLEURY FC

U13

LIMAY ALJ / CHATOU AS / VILLENNES ORGEVAL / POISSY FC

Rencontres du 27/09/2025

U12

LIMAY ALJ / CONFLANS FC / PLAISIRS FO / CHANTELOUP US
 ST GERMAIN FC / VERSAILLES 78 FC / MARLY LE ROI US /
 FEUCHEROLLES USA
 TRAPPES ES / CHESNAY 78 FC / HOUILLES SO

COMMISSION DU FOOTBALL

FEMININ

Commission restreinte du 6 octobre 2025

Présents : Francis DUPRE (Président), Naïma BARRIZ, Oury SY,
 Claude KALENDERIAN

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont
 susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel
 Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les
 Coupes et la première phase des compétitions comportant
 plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la
 décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1
 du Règlement Sportif du District*

FILLOFOOT

L'engagement pour les plateaux de novembre et décembre est
 possible jusqu'au **21 octobre 2025** via footclubs—Foot Animation &
 Loisir.

FOOT A 5

Les plateaux U11F et U13F du 11 octobre 2025 sont en ligne dans le
 module Foot Animation & Loisir.

Vous pouvez retrouver le plateau U11F [en cliquant ici](#)
 Vous pouvez retrouver le plateau U13F [en cliquant ici](#)

L'engagement pour les plateaux de novembre et décembre est
 possible jusqu'au **21 octobre 2025** via footclubs—Foot Animation &
 Loisir.

ENGAGEMENTS

Vous pourrez consulter la liste des équipes engagées dans les
 différents critères jeunes féminins [en cliquant ici](#)
 La première journée est fixée au 8 novembre 2025.

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS F A 8

POULE A DU 04/10/2025

54936648 Andresy F.C. 1

ABSENCE NON EXCUSÉE PLATEAUX

Amende 15€ (Annexe 2 du RS du DYF)

FILLOFOOT

Plateau de ROSNY SUR SEINE :
 GUYANCOURT ES
 MANTOIS 78 FC

CHALLENGE AUTOMNE

Les plateaux du challenge automne U11F, U13F, U15F et U18F sont
 en ligne.

Nous vous rappelons que les documents d'organisation sont
 téléchargeables et **doivent être transmis après le plateau par le
 club site d'accueil via le module Foot Animation & Loisir.**

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

1er rappel
 Plateaux du 27/09/2025

U15 F

CARRIERES GRESILLONS AS

U13 F

GUERVILLE ARNOUVILLE AS

U11 F

LE VESINET SCI
 TRAPPES ES
 VAL DE SEINE SC

2ème rappel
 Plateaux du 20/09/2025

U13 F

CROISSY US

U11 F

PLAISIROIS FO

MATCHES REMIS

A JOUER LE 18/10/2025

SENIORS F A 8

Poule A
54936649 VOISINS FC 2 / CHANTELOUP LES VIGNES US

COURRIER

519112 LIMAY ALJ

Courrier du club pour participer au plateau U13F à 5 du 11/10/2025 à Bréval

Accord de la Commission

549934 CONFLANS FC

Courrier du club demandant l'engagement d'une équipe U18F en critérium.

Accord de la Commission

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion du 03/10/2025

Présents : MM. JOUBERT L. (Président), MORISSET T. (Vice président), RUBANY JM ,CISSE M. (CDA), PAINDEPICE L,LEDUC J -P (CD), NOBLET C (CDA), PANARIELLO R, ELISABETH JP.MESTARI A , GUILLEBAUX P , PELLETIER D., TEXIER N. (Technique),

Excusés : MM. DE SOUSA C., BERC F, PRUDENT M.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Dans chaque catégorie possibilité d'engager 2 équipes par club.

Nombre d'équipes par compétition :

U12	40 places
U13	40 places
U14	40 places
U16	32places

Pour les U16 une pratique Futnet sera proposée sur le temps de pause.

Ces Coupe étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

Pour ces Coupes, la Commission est à la recherche de gymnases.

Point sur les inscriptions au 04/10/2025 : [Cliquez-ici](#)

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U12

Samedi 25 Octobre 2025

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ELANCOURT O.S.C. 1
FONTENAY FC 2
MAGNY 78 F.C. 1
TRAPPES FUTSAL
BUC FOOTBALL A.O.

POULE B

ELANCOURT O.S.C. 2
FONTENAY FC 1
MAGNY 78 F.C. 2
MONTFORT L'AMAURY F.C
MONTIGNY-LE-Bx

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 15H00
Buvette et restauration sur place

POULE A

CARRIERES GRES. 1
LIMAY ALJ 2
LES MUREAUX O.F.C. 1
ST GERMAIN F.C. 2

POULE B

CARRIERES GRES. 2
LIMAY ALJ 1
LES MUREAUX O.F.C. 2
ST GERMAIN F.C. 1

U13

Dimanche 26 Octobre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Buvette et restauration sur place

POULE A

CARRIERES GRES. 1
BOUAFLE ENT. 2
LES MUREAUX O.F.C. 1
VILLENES ORG F.C. 2
ISSOU A.S. 1

POULE B

CARRIERES GRES. 2
BOUAFLE ENT. 1
LES MUREAUX O.F.C. 2
VILLENES ORG F.C. 1
ISSOU A.S. 2

Samedi 01 Novembre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRES DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Buvette et restauration sur place

POULE A

AUBERGENVILLE F.C.
LIMAY ALJ 1
CARRIERES /SEINE U.S.
RÈVES ENFANCE ACA 2
ST GERMAIN F.C. 1

POULE B

LA CUATRO FC
LIMAY ALJ 2
VECTEUR SPORT
RÈVES ENFANCE ACA 1
ST GERMAIN F.C. 2

U14

Dimanche 26 Octobre 2025

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC

Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00

Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ELANCOURT O.S.C. 1
BUC FOOTBALL A.O.
MAGNY 78 F.C. 2
MESNIL ST DENIS A.S.L. 1
MONTIGNY-LE-Bx 2

POULE B

ELANCOURT O.S.C. 2
FONTENAY FC
MAGNY 78 F.C. 1
MESNIL ST DENIS A.S.L. 2
MONTIGNY-LE-Bx 1

Dimanche 2 Novembre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT

Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00

Buvette et restauration sur place

POULE A

CARRIERES GRES. 1
AUBERGENVILLE F.C.
MEZIERES A.J. 2
RÊVES ENFANCE ACA 1

POULE B

CARRIERES GRES. 2
CARRIERES /SEINE U.S.
MEZIERES A.J. 1
RÊVES ENFANCE ACA 2

CRITERIUM U14 ET U16 À 8

Afin de permettre à chaque joueur de continuer à pratiquer son sport favori, le DYF renouvelle pour cette saison un critérium U14 et U16 à 8.

Point sur les inscriptions au 04/10/2025 :

	U14	U16
ST CYR A.F.C.	1	
BUCHELOISE AS	1	
FOURQUEUX FOOT O.M.S.	1	
ELANCOURT O.S.C.	1	
TRAPPES ES	1	
BREVAL LONGNES FC	1	
ST ARNOULT F.C.		1

Pour l'ensemble de ces compétitions, les engagements sont possibles sur la plateforme « Engagement du DYF ».

La date de clôture d'inscription est prévue le 15 Octobre 2025.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 06/10/2025

EXTRAIT DU PV DE LIGUE CLASSEMENT DES INSTALLATIONS CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

PORCHEVILLE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 785010101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 16/04/2023.

Installation visitée par M. ELISABETH, membres de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 23/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 18/09/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

AOP

La CRTIS demande l'action corrective suivante :

Déplacer les fourreaux de corners afin d'être dans les normes de distances de sécurité. (minimum 2.5m)

La distance entre les deux lignes de touche doit être identique au niveau des lignes de buts et de la ligne médiane.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation.

VILLIERS LE MAHIEU - STADE MUNICIPAL - NNI 786810101

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 19/05/2025.

Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 24/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 du 24/09/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

AAC

Plan des vestiaires

Plan de l'aire de jeu

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

Distances de sécurité non respectées (minimum 2.5m)

Hauteurs non conforme sous la barre transversal (2.44m)

Buts à oreilles

CONDOLÉANCES

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris les décès de

M. Jacques HOUZIAUX

Président d'honneur du club de Maisons Laffitte, figure emblématique du club, Jacques a consacré de nombreuses années à faire grandir l'association avec passion, bienveillance et engagement.

~~~~~

**M. Franck SIBOT**

Bénévole engagé au club de Guyancourt, toujours souriant et très apprécié de tous, Franck a énormément contribué à la vie de notre club et au développement du football féminin dont il était dirigeant.

**Le Président Brice PARINET, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions et le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches, leurs très sincères condoléances.**



## SOIRÉE DECOUVERTE FOOT EN MARCHANT



**ENEZ FAIRE DU **SPORT SANTÉ**, EN **MIXITÉ**, SANS **CONTACT**, SANS  
CONTRAINT E ET OUVERT À TOUS À PARTIR DE 14 ANS, VALIDE ET/OU  
AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.**

**ANIMATION ORGANISÉE PAR LE DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL**



**le vendredi 10 octobre 2025 à 20h00**

**Stade Manuel MANGANA**

**16 rue Louise Michel 78800 HOUILLES**

Contact : Francois DA COSTA

06.26.82.68.01